

## CHEERLEADING COMPÉTITIF

Des informations supplémentaires sont affichées sur la page de cheerleading compétitif du site Web de SSNÉ.

<b>Cheerleading</b>	Date de début	12 novembre
	Première compétition	3 janvier
	Date de déclaration	13 décembre
	Fin des tournois régionaux	4 avril
	Championnats provinciaux	10 mai
	Région hôte	

Limite pour les compétitions de cheerleading	8 jours de compétition
--	------------------------

Exigences pour l'entraînement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certification d'entraînement de cheerleading de SSNÉ</li><li>- NS Cheer – Niveau 3 ou plus</li><li>- Making Headway</li><li>- Safe Sport</li></ul>
-------------------------------	--

Les compétitions de cheerleading approuvées par SSNÉ respecteront les règles et les règlements définis par Cheerleading Nova Scotia ([www.cheerns.com](http://www.cheerns.com)) en plus des règles spécifiques de SSNÉ qui suivent :

### 16.1 **Classification** Ouvert

17.1.1 Il doit y avoir au moins huit équipes à l'échelle de la province déclarant leur participation afin d'organiser un championnat provincial de niveau trois.

### 16.2 **Admissibilité des élèves**

Tous les élèves athlètes admissibles conformément à la règle 2 (Admissibilité des élèves)

### 16.3 **Représentation régionale**

La représentation régionale est déterminée par le nombre de déclarations régionales.

17.3.1 Une équipe qui souhaite participer à une compétition régionale ou provinciale doit avoir participé à au moins une compétition avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année scolaire en cours.

### 16.4 **Format provincial (sauf si modifié conformément à la règle 5.5.2)**

Si huit (8) équipes ou plus sont inscrites à un championnat, on organisera un tirage le jour de compétition (en présence de tous les entraîneurs) afin de déterminer si une équipe fera partie du groupe A ou du groupe B; chaque groupe contiendra la moitié (ou une équipe de plus ou de moins que la moitié) des équipes inscrites. Lors de la compétition, toutes les équipes du groupe A auront leur performance, suivie d'une pause de 10 à 15 minutes pour les juges et des performances de toutes les équipes du groupe B. Après une pause d'au moins 30 minutes, les quatre (4) équipes ayant obtenu les scores supérieurs (peu importe leur groupe) passeront à la ronde de championnat. Lors de cette ronde, l'équipe qui a obtenu le score supérieur sera déclarée gagnante, et l'équipe ayant obtenu le deuxième score le plus haut prendra la deuxième place. La place des équipes sera déterminée par la somme de la première ronde et de la ronde de championnat.

### 16.5 **Prix**

La bannière du championnat sera décernée à l'école gagnante.

- Des médailles d'or de SSNÉ (26) seront décernées aux membres de l'équipe de première place et à leur entraîneur.
- Des médailles d'argent de SSNÉ (26) seront décernées aux membres de l'équipe en deuxième place et à leur entraîneur.
- Des médailles de bronze de SSNÉ (26) seront décernées aux membres de l'équipe en troisième place et à leur entraîneur.

### 16.6 **Règles générales du jeu**

Telles qu'approuvées par SSNÉ et circulées aux écoles participantes. Des copies officielles sont disponibles sur le site Web de SSNÉ : <https://sites.google.com/gnspes.ca/SSNS/sports/competitive-cheerleading>.

### 16.7 **Règles particulières à SSNÉ**

16.7.1 Une équipe sera composée d'au minimum cinq (5) et au maximum vingt-quatre (24) membres.

16.7.2 Les chorégraphies seront limitées à un maximum de deux minutes trente secondes (2:30).

#### 16.7.3 **Autorité des juges**

Les juges responsables du pointage (pas ceux responsables des calculs) assignés à une compétition préviendront ou interrompront la performance d'une équipe si elle enfreint à ces règles. Le cas échéant, à la fin de la compétition, un des juges communiquera la raison de la prévention ou de l'interruption à l'enseignant ou à la personne responsable de l'équipe. Une explication écrite devra ensuite être envoyée à SSNE par les juges ou leur association dans la semaine (1) suivant la compétition.

16.7.4 Une équipe participante qui ne termine pas sa chorégraphie pour quelque raison que ce soit ne recevra pas de score.

#### 16.7.5 **Acrobaties illégales ou non permises**

Les acrobaties illégales ou non permises mèneront à la disqualification, qui sera signalée à SSNE par l'entraîneur de l'équipe hôte. Les juges se réservent le droit de disqualifier une équipe si elle enfreint à plus de deux règles dans une seule chorégraphie ou si une infraction de règle pose un risque de sécurité grave aux membres de l'équipe.

#### 16.7.6 **Saignements**

Un participant qui saigne, qui a une blessure ouverte qui n'est pas couverte ou qui un excès de sang sur son uniforme devra quitter la performance pour recevoir un traitement médical approprié.

#### 16.7.7 **Athlètes blessés — traumatismes crâniens**

Un participant qui devient inconscient ou qui semble inconscient ne pourra pas continuer de participer à la compétition ce jour-là sans autorisation écrite d'un médecin. La version originale de cette autorisation écrite doit être présentée aux juges avant que le participant retourne sur le terrain.

#### 16.7.8 **Matelas**

Il est obligatoire d'avoir des matelas de cheerleading pour toutes les compétitions. Lors de championnats provinciaux, la surface de compétition recouverte de matelas doit mesurer au minimum 54 pieds sur 42 pieds (neuf panneaux). Toutes les autres compétitions exigent un minimum de sept panneaux (42 pieds sur 42 pieds).

#### 16.7.9 **Composante « cheer »**

La composante « cheer » n'est pas requise. L'entraîneur peut décider d'inclure un « cheer » à la chorégraphie ou non. Si on inclut un « cheer », il doit se trouver dans le cadre des deux minutes trente secondes.

#### 16.7.10 **Compétitions du premier cycle du secondaire**

Les équipes du premier cycle du secondaire peuvent participer aux compétitions au niveau 2; les équipes du deuxième cycle du secondaire peuvent participer aux compétitions du niveau 3.

## **Exigences pour les installations lors de championnats provinciaux**

Lors de championnats provinciaux, la surface de compétition recouverte de matelas doit mesurer au minimum 54 pieds sur 42 pieds (neuf panneaux).

### **PROTOCOLES DE SÉCURITÉ**

1. Une surveillance de tous les athlètes par un directeur ou entraîneur qualifié est requise pendant toutes les fonctions officielles.
2. Les entraîneurs doivent exiger une maîtrise des compétences avant de progresser. Les enseignants doivent considérer le niveau de compétence de l'athlète, du groupe et de l'équipe afin de choisir le niveau de performance approprié.
3. Les équipes, les gymnases, les entraîneurs et les directeurs doivent avoir un plan d'urgence en cas de blessure.
4. Les athlètes et les entraîneurs ne doivent pas être sous l'influence de l'alcool, de narcotiques, de substances d'amélioration des performances ou de médicaments en vente libre qui nuisent à leur capacité à surveiller ou à exécuter une chorégraphie en toute sécurité lors de pratiques ou de performances.
5. Les athlètes doivent se pratiquer et performer sur des surfaces appropriées. Les compétences techniques (cascades, acrobaties ou culbutes) ne peuvent pas être exécutées sur du béton, de l'asphalte, des surfaces mouillées ou inégales ou des surfaces ayant des obstacles.
6. Les athlètes doivent porter des chaussures à semelles molles lors des compétitions. Il n'est pas permis de porter des chaussures ou des bottes de danse ou des chaussons de gymnastique ou semblables. Les chaussures doivent avoir une semelle solide.

7. Les bijoux ne sont pas permis, y compris entre autres les anneaux dans les oreilles, le nez, la langue, le nombril et le visage, les bijoux en plastique transparent, les bracelets, les colliers et les épingles sur les uniformes. On doit enlever les bijoux; on ne peut pas les couvrir de ruban adhésif. Exception : plaques ou bracelets médicaux.  
Clarification : Les pierres du Rhin sont permises quand elles sont collées sur les uniformes, mais pas quand elles sont collées à la peau.
8. Les appareils pour propulser les athlètes plus haut ne sont pas permis. Exception : plancher flottant.
9. Les accessoires ne sont pas nécessaires pour l'exécution de chorégraphies. Les drapeaux, les bannières, les affiches, les pompons, les portevoix et les pièces de tissu sont les seules accessoires permises. Les accessoires ne doivent pas avoir de rebords tranchants, rigides ou pointus. Les accessoires ne peuvent pas supporter de poids et les athlètes ne peuvent pas supporter leur poids avec les accessoires. Les accessoires avec des bâtons ou toute autre méthode de support ne peuvent pas être utilisés en conjonction avec des acrobaties ou des culbutes. Les accessoires doivent être écartés en toute sécurité hors de danger (exemple : il est interdit de tirer une affiche rigide sur les matelas à partir d'une acrobatie). Les parties des uniformes que l'on enlève du corps et que l'on utilise pour produire un effet visuel seront considérées des accessoires une fois qu'elles sont enlevées du corps.
11. Sur la grille des niveaux, toutes les compétences permises à un certain niveau englobent aussi celles qui étaient permises au niveau précédent.
12. Les pareurs requis pour toutes les compétences doivent être des membres de votre propre équipe formés dans l'utilisation des techniques de parade appropriées.
13. Les chutes, y compris entre autres les chutes aux genoux, au postérieur, au devant, au dos et aux écarts à partir d'un saut, d'une acrobatie ou d'une position inversée sont interdites sauf si la majorité du poids est d'abord absorbée par les mains ou les pieds, ce qui absorbe l'impact de la chute. Les « shushinovas » sont permises.  
Clarification : Les chutes qui comprennent un impact absorbé au moins en partie par les mains et les pieds ne constituent pas une infraction claire de cette règle.
14. La performance des chorégraphies ne doit pas dépasser 2:30. Le chronométrage commence dès le premier mouvement, la première voix ou la première note de musique, selon ce qui vient en premier. Le chronométrage cesse au dernier mouvement, à la dernière voix ou à la dernière note de musique, selon ce qui vient en dernier.  
Clarification : Les chorégraphies « All Star Prep » ne doivent pas dépasser 2:00.
15. Les athlètes doivent avoir au moins un pied, une main ou une partie du corps (autre que les cheveux) sur la surface de performance au moment où la chorégraphie commence.  
Exception : Les athlètes peuvent avoir leurs pieds dans les mains de la personne qui sert de base si les mains de cette personne touchent la surface de performance.
16. Les compétiteurs au début d'une chorégraphie doivent être les mêmes pendant toute la chorégraphie. Il n'est pas permis de « remplacer » un athlète par un autre pendant une chorégraphie.
17. Un athlète ne doit pas avoir de gomme, de bonbon, de pastille pour la toux ou tout autre objet comestible ou non comestible dans la bouche pendant les pratiques ou les performances, car cela pose un risque d'étouffement.